

# Les accueils de loisirs intercommunaux du Grésivaudan

> BALCON DE BELLEDONNE

> LA TERRASSE

> LES ADRETS

> SAINT-MAXIMIN

> TENCIN

6 > 13  
ans

## Règlement de fonctionnement de l'activité neige

### ALSH BALCON DE BELLEDONNE

En complément du règlement de fonctionnement du centre de loisirs

**A LIRE ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER**

Le Grésivaudan organise pour les enfants dans le cadre du centre de loisirs du Balcon de Belledonne, 7 séances de ski loisirs les samedis après-midi à Chamrousse du 10/01 au 21/03/2026 hors vacances scolaires.

Les enfants sont pris en charge par l'équipe du centre. A Chamrousse, ils seront **encadrés en plus par des moniteurs ESF**.

**TRANSPORT EN CAR** : ° Revel <=> Chamrousse : Départ 12h30 – Retour 18h ; Point de RDV : parking de l'Oursière Revel

° La Combe de Lancey <=> Chamrousse

=>La Combe de Lancey : Départ 12h15 - Retour 18h20 ; Point de RDV : Place de la mairie

=>Saint Jean le Vieux : Départ 12h30 - Retour 18h05 ; Point de RDV : Le Naysord- bas

**L'objectif des sorties neige est de permettre aux enfants de pratiquer une activité ski collective ouverte au plus grand nombre, dans la convivialité, et dans la continuité du projet pédagogique du centre de loisirs.**

#### CONDITIONS GENERALES :

\* Limite d'âge : mini : 6 ans (CP) et maxi : 13 ans à la date de la première sortie ski.

\* Priorité aux enfants fréquentant habituellement le centre sur l'année civile N-1.

\* L'assurance pour la pratique du ski est à la charge des participants.

\* Les groupes sont réalisés à l'inscription en fonction des niveaux indiqués par les documents ESF. La validation est faite par les moniteurs ESF lors des premières sorties. Les moniteurs s'accordent le droit de réorienter un enfant dans un groupe plus approprié en cas de niveau incompatible avec le reste de son groupe (niveau inférieur ou supérieur).

\* Nombre de places limités par niveau. **Si un groupe de niveau est constitué de moins de 6 enfants, nous nous réservons la possibilité de l'annuler.**

\* L'équipement est à la charge du parent et sous sa responsabilité (vérifier le bon état du matériel et le mettre au nom de l'enfant) : casque OBLIGATOIRE, skis fartés avec fixations réglées et bâtons (prévoir un système d'attache pour ski/bâtons), vêtements adaptés à la température, bonnet, gants, masque (soleil/brouillard), crème solaire. Les enfants devront venir en chaussures de ville et mettre les chaussures de ski dans la soule pour des raisons de sécurité. L'enfant ne pourra pas skier sans son équipement complet.

\* **Les enfants devront avoir pris un repas conséquent avant de participer aux sorties** : Le goûter se déroule à partir de 16h30.

\* **Le goûter est fourni : composé de chocolat chaud/tisane + 1 autre composante**

**IMPORTANT** : L'enfant ne doit pas quitter le groupe dans lequel il a été placé mais skier sur la piste en suivant les consignes du moniteur ESF qui a la responsabilité de son groupe.

\* En cas d'accident, le service de sécurité des pistes sera alerté et le blessé transporté au centre médical de Roche Béranger où les médecins décideront de l'attitude à adopter (soin sur place ou transport vers un centre hospitalier de Grenoble). Dans tous les cas, les parents seront prévenus dès que possible, par un adulte faisant partie de l'encadrement.

**INSCRIPTION/FACTURATION** : Les inscriptions sont ouvertes du lundi 17 novembre 2025 à 12h30 au dimanche 30 novembre 2025 minuit. L'inscription se fait pour l'ensemble des sorties et la facturation est mensuelle. L'achat de la médaille est obligatoire. *Voir grille tarifaire.* La validation de l'inscription sera effective lorsque le dossier sera complet : fournir l'attestation d'assurance de la pratique du ski, avoir les vaccins et le document de droit à l'image à jour, fournir le justificatif de niveau ESF en cas de première inscription à l'activité neige du Balcon de Belledonne.

Les inscriptions seront traitées à partir du 1<sup>er</sup> décembre. Un 1<sup>er</sup> mail vous sera envoyé pour confirmer l'inscription de votre enfant, puis un second concernant l'organisation de l'activité.

**REMBOURSEMENT / ANNULATION / ABSENCE** : Le remboursement n'interviendra qu'en cas de présentation d'un certificat médical dans un délai de 72h à compter du jour de l'activité.

**Un mail sera envoyé avant chaque sortie pour spécifier les modalités et le maintien ou non de l'activité en fonction des conditions météorologiques ou autre.**

**En cas d'annulation, les enfants ne sont pas pris en charge par l'ALSH Balcon de Belledonne. Si les conditions le permettent, la sortie annulée pourra être reportée au samedi 21 mars.**

**En cas d'absence de votre enfant, quelque en soit la raison, merci de signaler l'absence sur le portail familles avant le début de l'activité.**

#### ACCUEIL DU BALCON DE BELLEDONNE

Ianis CAPRON - icapron@le-gresivaudan.fr

74 place de la Mairie, 38420 REVEL

06.87.71.53.04

[www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)  
rubrique 100% pratique



Le GRÉSIVAUDAN  
communauté de communes